L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 1er NOVEMBRE.

PROGRAMME
DE LA
Convention Démocratique
ADOPTÉ A
BATON-ROUGE
Le 8 Octobre 1879.

[illegible] le texte du Programme adopté par la Convention Démocratique à Baton-Rouge:

Résolu, Ainsi qu'il a été précédemment déclaré que le nom même de Parti Démocrate en Louisiane signifie pouvoir pour tout le peuple de l'État sans distinction, et que ce terme même est employé pour exprimer notre détermination d'assurer à chaque citoyen de l'État l'égalité des droits qui lui sont garantis par la Constitution des Etats-Unis, par les amendements qui y ont été ajoutés et par les lois faites en conséquence, ainsi que d'appuyer la réforme dans tous les départements du gouvernement de l'État.

Résolu, Que le Parti Démocrate de la Louisiane n'a d'autre objet en vue que de conserver dans son intégrité pour la génération actuelle et pour la postérité le gouvernement national institué par l'esprit de ses fondateurs; de protéger et de sauvegarder les droits des États, tels qu'ils ont été définis par la constitution et les décisions des cours de justice; de favoriser et faire progresser l'instruction populaire; d'abolir la subordination du pouvoir militaire à l'autorité civile; de protéger la pureté des élections et d'encourager et développer les ressources matérielles de notre peuple.

Résolu, Que les améliorations du Mississipi, la construction de levées sur ses rives de façon à procurer la facilité et la sureté au commerce et un chenal à la navigation, aussi bien que pour protéger la vallée contre les inondations, et le maintien de l'ouverture des bouches du fleuve, sont des travaux d'un caractère national, évidemment, entrepris par une juste interprétation de l'article I, section 8 de la Constitution des Etats-Unis qui confère au Congrès le pouvoir de régler le commerce.

Résolu, Que nous sollicitons instamment l'union et la co-opération de tous les citoyens de la Louisiane afin d'assurer l'adoption de la nouvelle Constitution présentée à leur approbation, et de prouver par un fort et puissant vote populaire que le peuple de cet Etat a bien réellement exercé son pouvoir légitime d'ordonner et d'établir pour lui une loi organique de gouvernement, et afin d'en finir à jamais avec la constitution de 1868 triste reste d'un passé odieux et du despotisme militaire.

Résolu, Que le compte du vote électoral de la Louisiane en faveur de Rutherford B. Hayes comme Président des Etats-Unis et de Wm. A. Wheeler comme Vice-Président, a été une fraude notoire opérée aux dépens des droits populaires, fruit d'odieuses machinations, de trames et de conspirations ourdies par l'odieuse ex-administration radicale de l'État, par ses suppôts et ses fauteurs ici et ailleurs; et que le Parti Démocrate, en appelant aux preuves des faits tels qu'ils sont aujourd'hui officiellement établis, traduit devant le tribunal de l'opinion publique les auteurs de ce grand crime contre la liberté et la constitution, pour être justement flétris par leurs concitoyens.

Résolu, Que les Démocrates du Sénat et de la Chambre des Représentants des Etats-Unis ont droit à la reconnaissance du pays pour le zèle, la fidélité et le courage déployés par eux, en assurant l'adoption des lois qui bannissent des polls l'intervention militaire et consacrent l'impartialité des jurys dans les cours fédérales.

Résolu, Que les droits, les libertés, les intérêts et l'honneur de la Louisiane exigent que le sénateur légitimement élu au Congrès, Henry M. Spofford, soit enfin reconnu et dûment admis à siéger.

Résolu, Que Francis T. Nicholls, actuellement gouverneur de la Louisiane, a droit à la reconnaissance de ses concitoyens pour son patriotisme, pour ses services publics, pour son dévouement à la Louisiane, et le succès avec lequel il a su reconquérir ses libertés.

Charbons! Charbons!

CHARBON! CHARBON!
W. G. COYLE & CO.

[illegible] Le meilleur charbon de Pittsburg, le Cannel de la Virginie et le charbon anthracite livrés dans toutes les parties de la ville, aux plus bas prix du marché.

BUREAU: 33 CARONDELET.

26 oct—7t

CHARBON! CHARBON!
En gros et au détail.

[illegible] Les propriétaires d'habitations [illegible] ceux qui habitent la [illegible] la Nouvelle-Orléans et qui ont besoin du Bon Charbon Pittsburg en trouveront en vente pas [illegible] et en quantités moindres, chez

W. G. COYLE & Cie.
33 rue Carondelet.

16oct—1m

AVIS SPÉCIAL.
Charbon! Charbon! Charbon!

Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD ou la meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, débitants, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant:

	St-Bernard.	Pittsburg.
10 à 100 barils	75c.	85c.
100 à 500 barils	70c.	80c.
250 et au dessous	65c.	75c.
Charbon cassé ou coulé	60c.	

W. S. CAMPBELL, Agent,
30 rue Carondelet.

12 sept—6m

BUREAU DE
W. S. CAMPBELL, Agent,
30 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

EN GROS ET AU DÉTAIL.

FOURNI AUX

bateaux à vapeur et aux familles.

Toujours à vendre, une forte quantité du célèbre charbon Pittsburg de [illegible] O'Neil & Co. [illegible]

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,
Marchand de charbons
PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

[illegible] des Habitations [illegible] Steamers [illegible] remplies avec [illegible]

Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du [illegible] à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, [illegible]

Les ordres peuvent être laissés [illegible] deux endroits. 31 [illegible]

PAPIER PEINT.
Décorations [illegible]
P. BOSSONNEY,
[illegible] RUE DE CHARTRES, [illegible]

A REÇU [illegible] grand assortiment de [illegible] [illegible] spécialement de [illegible] les salons [illegible] style les ameublements de chambre [illegible] tout ce qui concerne le confort et l'élégance d'une maison. 21 sept—3m

P. FORET,
[illegible]

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

[illegible] JOHN A. STEVENS et de son [illegible] dramatique, dans la [illegible] intitulé [illegible]

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

[illegible] Commençant le 2 Novembre 1879.

M. et Mme M'KEE RANKIN,
Secondés par le grand acteur
M. W. E. SHERIDAN
Et la meilleure Troupe d'Amérique,
Dans le Grand Drame Américain de Joaquin Miller, intitulé les

DANITES,

Représenté avec une nouvelle mise en scène et de nouvelles décorations.

DIMANCHE, [illegible] novembre—La populaire ALICE OATES [illegible] Compagnie d'Opéra Bouffe Anglais, [illegible] un nouvel opéra tous les soirs.

SALLE GRUNEWALD.
DEUX SOIRÉES SEULEMENT.
Dimanche et Lundi, 2 et 3 novembre.

OUSSET,
(LE PYRÉNÉEN.)

Le plus grand Magicien du monde, venant de Constantinople.

Le professeur Ousset qui a émerveillé à Paris plus de 30,000 personnes pendant l'Exposition et plus de 20,000 en une semaine à Londres.

Il présentera sa
GRANDE SÉANCE
et introduira son Chromatrope.

Fantasmagorie, Allégorie et Astronomie avec des effets qu'on n'a jamais vus jusqu'ici à la Nouvelle-Orléans.

Admission.......... 50 cents.
31oct—2t

GRAND ASSAUT D'ARMES
DONNÉ PAR LE PROFESSEUR
GUSTAVE ROSIERE,
SALLE DE LA PARFAITE UNION,
Rue des Remparts,
Entre Dumaine et St-Philippe,
Dimanche, 9 novembre 1879,
A midi et demi.

ADMISSION, pour dames et messieurs, 50 cts.
19 oct—19 au 9 nov

Dentistes.

JAS S. KNAPP, D.D.S.
Est de retour et continue à exercer sa profession de dentiste dans toutes ses branches au même local qu'il a occupé nombre d'années.
Rue Baronne No 15. 28 oct—3m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

INSTITUTIONS.

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
198..........Esplanade..........198

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
30 août—1 an

LE PREMIER EN CAMPAGNE
Pour les Saisons d'Automne et d'Hiver 1879 et 1880.

GODCHAUX,
81 et 83 Rue du Canal, 81 et 83
Le Vétéran Drapier digne de confiance

FERA
LE 10 SEPTEMBRE 1879,
UN ÉTALAGE

comprenant l'assortiment le plus considérable et le mieux choisi de

Vêtements,
Articles de Lingerie et
Chapeaux,

qui ait jamais été exposé dans cette ville, à des prix convenant aux riches et aux pauvres.

N. B.—L'ouvrage sur commande est une spécialité sous la direction de MM. Gonthier et Gilbertson, les coupeurs bien connus.

On enverra si on le désire des échantillons avec des indications pour prendre la mesure.
31 août—

G. PITARD & BRO.,
IMPORTATEURS et MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie, Grilles, Peintures,
Huiles,
Vernis,
Chaux,
Ciment,
Plâtre,
Crins,
Vitres,
Papier de Teinture, etc.
207 RUE DU CANAL.
Entre les rues Remparts et Bourgogne.
12oct—

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
17.........RUE BARONNE.........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Dr. J. B. PEREZ,
Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GÉNITO-URINAIRES,
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, la catarrhe de la vessie, [illegible] NATURE PRIVÉE, traitée sans l'usage du mercure [illegible] REMÈDES guéris par un simple [illegible]

Les maladies de femmes, [illegible] FEMALE REGULATING PILLS du Dr Perez [illegible] Consultations [illegible] 3 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal. [illegible] 16 sept—1 an

QUINCAILLERIE & BOIS
MARCHANDS DE [illegible]
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest
Aux magasins bien[illegible]
Coin Ville-Marie et Bienville.
[illegible]

BURBLEY BROTHERS
[illegible]

3 mai—1 an 18 et 20 rue Union.

SPECTACLES BALS, &c.

GRAND OPERA HOUSE
Au coin des rues Canal et Dauphine.
[illegible]
DIMANCHE SOIR, 2 NOVEMBRE
[illegible]
OUR BOARDING HOUSE
[illegible] Leonard Grover [illegible] magnifique troupe.

Les sièges peuvent être retenus à partir de jeudi 30 octobre.

Dimanche 9 novembre, SEVILLE OPERA.

THEATRE ST-CHARLES.

POUR UNE SEMAINE
Commençant dimanche, 26 octobre.
Tous les soirs, et matinées le mercredi [illegible]
Une révolution dans le genre [illegible]
Les vieilles formes [illegible] Introductions de nouvelles idées.
Minstrels,
de couleur véritable,
de Haverly.

La plus grande troupe de minstrels nègres qu'on ait jamais vue.
20 artistes, 10 end men, 6 banjoistes, 6 chanteurs et 6 danseurs.
"Le quartette de Bartow," "Les Constables Spectateurs," "Le Jubilé de Gilmore contre les Gardes de Mulligan," "Le Barnyard Revel," "L'orchestre des 6 [illegible]," "Les grands Bobees," "Les Flat-boat Frolic," etc.
Le bureau de location sera ouvert le 26.
23 oct—

Aux fabricants sucriers et aux Brasseurs.
BI-SULFITE de CHAUX
de BONNABEL.
1851..........1879

L'unique agent antiseptique parfait, purifiant et décolorant pour la canne. Employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre d'un grain dur et ferme et peu de mélasse. Vingt-huit ans de succès complet prouve sa supériorité.

Prix réduit à $5 le baril.
T. BONNABEL,
RUE NORTH PETERS 27,
16 oct—2m Entre les rues Dumaine et Bienville.

NOUVELLES INVENTION

Moulin Bonnabel à farine perfectionné de Hunter. Onze combinaisons dans un. Plus de 250 000 maintenant en usage. Chaque famille devrait en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Géorgie.
Envoyez $1 pour échantillons et poste.
Conditions spéciales pour les agents.
JAMES H. REYNOLDS
Rue Baronne 90.

FOURS.

Les fours de cuisine de Robert E. Lee, fabriqués avec le meilleur fer; bonheur pas de combustible et excellents pour cuire le pain d'une manière égale. Garantie pour donner satisfaction complète ou l'argent est remboursé.
A chaque acheteur un tamis rotatoire sera donné.

FLAMBEAU.—Aucun danger des étincelles; le vent ou la pluie ne peut l'éteindre; il ne peut faire explosion. Tous les bateaux à vapeur devraient en avoir un.

CLOCHES ÉLECTRIQUES.—Point de fils enchés ou de grand et sujets à se déranger. Toujours bonnes. Elles peuvent se placer partout. D'une valeur spéciale pour les familles et les bateaux à vapeur. Garanties pour un an. Venez les examiner.
JAMES H. REYNOLDS,
90..........Rue Baronne..........90
Entre les rues Union et Perdido.
Lundi—7t—1 an NLLE-ORLEANS LNE

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
No. 104 RUE DU CANAL.
VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$215,774 30	
Risques maritimes	18,956 32	
Risques de rivières	19,791 75	
Total des primes		$254,421 37
Moins primes non acquises		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879		$143,178 37

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu	$61,066 06	
Sur risques maritimes	10,364 80	
Sur risques de rivières	5,332 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,035 11	
Réassurances et primes rendues	17,320 61	105,[illegible]
		$120,[illegible] 45
Réserves pour pertes non payées		[illegible] 00
Profits		$114,[illegible] 45

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$306,176 35
Bons de ville et bons hypothécaires	15,050 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 65
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	192,902 32
Billets à recevoir	62,563 43
Primes en voie de collection	35,[illegible] 35
Scrip de ville	2,050 00
Jugement sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	[illegible]
	$713,[illegible] 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

État de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année finissant le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux porteurs de scrip, sur demande, l'intérêt au taux de [illegible] pour cent sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD [illegible]
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHA[illegible]
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFI[illegible]
	R. W. TAYLOR.

10 juin—

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.
New Orleans, May 17, 1879.

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the [illegible] charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April 1879:

[illegible]

LOSSES.

[illegible]

Net profits..........$94,405 54

The company have the following assets:

[illegible]

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

[illegible]

TRUSTEES.

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
[illegible]	[illegible]

OFFICIEL.

Bureau de la compagnie des chemins de fer de la Nlle Orléans.
No 196 RUE DU CANAL, 196
Nouvelle Orléans 16 oct. 1879.

DES soumissions cachetées pour l'achat de sept cent mille dollars de cette compagnie, en de toute partie de cette somme non au-dessous de [illegible] seront reçues à ce bureau jusqu'au [illegible] 15 novembre 1879 à midi. Aucune offre au-dessous du pair ne sera reçue, la compagnie se réservant le droit de rejeter toutes les offres ou partie des offres.

Les bons sont de la dénomination de $100, $500 et $1,000. Ils ont 24 ans à courir, portant un intérêt de six pour cent par an, payable semi-annuellement, à la Nouvelle-Orléans ou à New York, à l'option du porteur de bons, et sont garantis par première hypothèque sur les franchises, les biens fonciers et toutes les autres propriétés de la compagnie.

Les bons seront prêts à être délivrés vers le 1er décembre 1879.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
19 oct—18 au 25 nov.

AVIS AUX VOTANTS.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Enregistreur des votants, paroisse d'Orléans.
[Bureau, maison d'État, rue Royale, au rez-de-chaussée.]
Nlle-Orléans, 24 septembre 1879.

Le bureau de l'enregistreur des votants pour la paroisse d'Orléans, sera ouvert JEUDI, le 25 septembre, à la salle St-Patrick, rue du Camp, devant la place Lafayette, et sera tenu ouvert jusqu'au 24 novembre, les dimanches et les jours de fête légale exceptés, afin de mettre ceux qui ne se sont pas fait enregistrer en 1878 ou 1879, et ceux qui ont changé de domicile, à même de s'assurer leurs papiers réguliers. En vue du grand nombre de demandes pour des duplicatas d'enregistrement, les citoyens sont instamment invités à rechercher avec diligence leurs papiers originaux, avant de demander des duplicatas.

Le bureau est ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à midi, et de 1 1/2 heure à 7 heures du soir.

CHAS CAVANAC,
Enregistreur des votants,
25 sep—au 24nov Paroisse d'Orléans.

MASS MEETINGS
—DU—
Parti Démocrate-Conservateur.

Bureau du Comité Central d'État du Parti Démocrate-Conservateur, Nlle-Orléans, 14 octobre 1879.

Des mass meetings du parti Démocrate-Conservateur seront harangués par le Gouv. L. A. Wiltz, Hons. Samuel D. McEnery, J. C. Egan Allen Jumel, E. H. Fay, W. A. Strong, E. A. Burke, H. N. Ogden, E. John Ellis, Albert Voorhies, J. B. Eustis, B. F. Jonas, R. N. Ogden, John McEnery, Don Caffrey, R. C. Richardson, J. C. Moncure, T. B. Lyons, R. C. Wickliffe, A. S. Herron, A. Roman, F. P. Poché, W. W. Farmer, Wm. M. Levy, Wm. H. Jack, Geo. Randall Gibson, Gén. J. Floyd King, J. G. Hawkes, Lingham, P. E. Théard, Hon. J. H. Acklen, Hon. E. W. Robertson, Hon. J. B. Elam.

Les assemblées auront lieu comme suit:
Le Jeudi, 30 Octobre—Lac Providence.
Le Vendredi, 31 Octobre—Delta.
Le Samedi, 1er Novembre—Monroe.
Le Lundi, 3 Novembre—Bastrop.
Le Mardi, 5 Novembre—Farmersville.
Le Jeudi, 6 Novembre—Vienna.
Le Vendredi, 7 Novembre—Arcadia.
Le Samedi, 8 Novembre—Homer.
Le Lundi, 10 Novembre—Minden.
Le Mardi, 11 Novembre—Bellevue.
Le Mercredi, 12 Novembre—Shreveport.
Le Vendredi, 14 Novembre—Mansfield.
Le Vendredi, 14 Novembre—Coushatta.
Le Samedi, 15 Novembre—Pleasant Hill.
Le Lundi, 17 Novembre—Natchitoches.
Le Mardi, 18 Novembre—Montgomery.
Le Mercredi, 19 novembre—Colfax.
Le Jeudi, 20 Novembre—Alexandria.
Le Samedi, 22 novembre—Marksville.
Le Lundi, 24 novembre—Opelousas.
Le Mardi, 25 novembre—Vermillionville.
Le Mardi, 25 novembre—St Martinville.
Le Mercredi, 26 novembre—Ibérie.
Le Jeudi, 27 novembre—Abbeville.
Le Mercredi, 27 novembre—Franklin.
Le Vendredi, 28 novembre—Houma.
Le Samedi, 29 novembre—Thibodaux.
Le Lundi, 1 décembre—Napoléonville.
Le Lundi, 1 décembre—Donaldsonville.
Le Mercredi, 5 novembre—Columbia.
Le Jeudi, 6 novembre—Harrisonburg.
Le Samedi, 8 novembre—Winnsboro.
Le Lundi, 10 novembre—Rayville.
Le Mardi, 11 novembre—Delhi.
Le Jeudi, 13 novembre—Floyd.
Le Vendredi, 14 novembre—Tallulah.
Le Lundi, 17 novembre—Plaquemine.
Le Mercredi, 19 novembre—Maison de Cour de St-Charles.
Le Vendredi, 21 novembre—Vieille Maison de Cour de St-Bernard.
Le Samedi, 22 novembre—Pointe-à-la-Hache.
Le Jeudi, 20 novembre—Covington.
Le Samedi, 22 novembre—Franklinton.
Le Lundi, 24 novembre—Amite.
Le Mardi, 25 novembre—Greensburg.
Le Jeudi, 27 novembre—Port Vincent.

ALBERT VOORHIES,
Président du comité central du parti démocrate conservateur d'État en Louisiane.
G. M. TREZEVANT, Secrétaire. 15 oct—

PROCLAMATION.
DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ÉTAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la Convention tenue récemment dans la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'État de la Louisiane, a déclaré qu'aussitôt après son ajournement le gouverneur devra publier une proclamation ordonnant aux fonctionnaires publics autorisés par la loi à tenir des élections pour les membres de l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un scrutin dans chaque paroisse de l'État, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet État au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits fonctionnaires devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte au scrutin un ticket où seront imprimés ou écrits ces mots: "For the Constitution," ou "Against the Constitution," ces derniers mots ayant la même valeur et indiquant clairement l'intention du votant.

Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Convention constitutionnelle que l'époque et aux lieux ci-dessus, il sera également élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'État, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes Publics d'État, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans;

Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet Etat, pour le terme de quatre ans, pour les différents districts sénatoriaux, et les différentes paroisses, ainsi qu'il suit, les quels districts sont ainsi répartis dans ladite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.

Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.

Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.

Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans, (rive droite) un sénateur.

Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.

Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.

Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St Charles et St Jean Baptiste, un sénateur.

Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.

Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.

Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.

Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.

Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.

Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.

Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Bâton Rouge, un sénateur.

Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest Feliciana, un sénateur.

Le seizième district, composé de la paroisse Est-Bâton-Rouge, un sénateur.

Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St-Tammany, un sénateur.

Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.

Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.

Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.

Le vingt-unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.

Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.

Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.

Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.

Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.

Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.

Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.

Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.

Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.

Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.

Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.

Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.

Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.

Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.

Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.

Onzième district représentatif, onzième ward, deux représentants.

Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.

Treizième district représentatif, treizième ward, un représentant.

Quatorzième district représentatif, quatorzième ward, un représentant.

Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.

Seizième district représentatif, seizième ward, un représentant.

Dix-septième district représentatif, dix-septième ward, un représentant.

La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse d'Est Bâton Rouge, deux représentants.
La paroisse d'Ouest Bâton Rouge, un représentant.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, [illegible]
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse Est Feliciana, deux représentants.
La paroisse Ouest Feliciana, deux représentants.

La paroisse d'Ouest Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, deux représentants.
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St Bernard, un représentant.
La paroisse St Charles, un représentant.
La paroisse Ste Hélène, un représentant.
La paroisse St Jacques, un représentant.
La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse St Landry, quatre représentants.
La paroisse St Martin, un représentant.
La paroisse Ste Marie, deux représentants.
La paroisse St Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district et un avocat de district pour chacun des districts judiciaires de l'État ci-après désignés, savoir:

[illegible]

Par le Gouverneur par intérim:
OSCAR ARROYO,
Assistant Secrétaire d'État.
30 août—t l dim. au 2 déc.

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210...DELORD...208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT.
Marchand de pierres allemandes, de Curbstone, North River Flagstones et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Capital payé..........$300,000
VINGT-TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.
Bureau, No 38 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er Janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

[illegible]

JAS. I. DAY, Président.
[illegible] CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce [illegible] jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir fait le compte [illegible] [illegible] dividende de [illegible] sera payé à partir de [illegible]

Directeurs.

[illegible]

L'O.S.L.
"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 11 Novembre 1879,
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE L.

GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera ponctuellement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 11 Novembre 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$30,000,	est de	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation, de $300 chacun pour les nombres [illegible] au numéro [illegible] gagné le lot de $30,000, sont [illegible] 2,700
9 Lots d'approximation, de $200 chacun [illegible] $10,000 [illegible] 1,800
9 Lots d'approximation, de $100 chacun [illegible] $5,000 [illegible] 900

1,857 Lots s'élevant à..........$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE, [illegible] M. A. DAUPHIN, Lock Box 692 New Orleans [illegible]

Transmettre l'argent par des ordres sur la banque ou de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

[illegible]
Mardi, 11 Novembre 1879.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et données. Renseignements, accompagnés de [illegible] qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
P. O. Box 692.
Nouvelle-Orléans, Lne.

Toute lettre sans réponse, [illegible] un retour.

L'ABEILLE
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
ÉDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 30 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro..........10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et en destination pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:
73....CHARTRES....73.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de très grande valeur dans le Premier District.

Rue Gravier, entre celles Bolivar et Bertrand.

Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.

Succession de veuve Charles Roche.

Chas. D. Lallande,
vs.
Gustave Lallande et als.

Procès en partage No. 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, le 8 novembre 1879, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos. 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1834, et déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire, sous le No. 42. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 26, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage passé entre elle et Alonzo Morphy pardevant Théodore Guyol, notaire, le 18 octobre 1848. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets à coupons, pour satisfaire les parties intéressées, garantie par hypothèque et privilèges de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrement de la totalité desdits billets ou coupons devant être aussi garantis par hypothèque sur la propriété vendue, les bâtisses sur les dits lots devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs desdits billets ou coupons jusqu'à leur parfait paiement; les taxes payables en l'année 1880 devant être assumées par les acquéreurs qui seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Octave Morel aux frais des acquéreurs.
4 oct—4,11,18,25 et 1 et 8 nov.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (Henri)	Jahier (Prosper Auguste)
Aneuilh (Ovide)	Jaubert (Fortuné)
Abadie (François Germain)	Jarriat (Vve de Jacques)
Arrouy (Charles)	Kaiser (Mme Henri)
Blanchard (Auguste)	Ladonne (Mme)
Bourdel (Pierre Omer)	Labat (Jean)
Bernissan (Jean)	Laborde (Anne)
Bouvrard, née Lair (Henriette)	Legrand (Jules)
Binet (Alfred)	Lebrun (père et fils)
Barthe (Jean et Basile)	Lescolin (Alfred)
Bonnemaison (François)	Lutz (Jacob)
Bernoudy (Jean Noël)	Lassaire (Marie Jean Pierre)
Bon (Vve Cahimir)	Longuedesse (Bernard)
Bied (Mme Louis Marie)	Larrouge (Gabriel)
Capy (les époux)	Larreux (Jean)
Cabailh (les époux)	Lestrade (George)
Chassaucq (Pierre)	Laroché (Mme)
Cooper (Andrea)	Manraise (Louis)
Chappuis (Jules et Auguste)	Meunier (J. T.)
Corso (Gabriel)	Mége (Melchior)
Chariot (Armand)	Meynet (Jean)
Coste (les époux)	Moret (Edouard)
Casabes (Baptiste)	Majeau (Marcel)
Combes (Jules)	Mernon (Pierre)
Dedens (Elodie)	Nereaux (Jules)
Ducamp (Jean)	Paillot (Vve Alfred)
Dufourcq (Jean)	Porche
Dumartini (Eve)	Passamant
Dutot (Edouard)	Poujade (Henri)
Dabot (Jean-Baptiste)	Puss (Théophile)
Duvarede (Jean)	Pasteur (Henri)
Dulés (Pierre Sylvain)	Perrin (Guillaume)
Durean (Antoine Ferdinand)	Portaix (Vincent Sylvain)
Duplan (Pierre)	Poisson (Ernest)
Dumergue (Jean Bernardin)	Raymond (Julien)
Delacroix (Paul)	Rousseau (P. A.)
Destellou (Vve)	Reinsdagster (Jean Baptiste)
Dumas (Aloé Pierre)	Rondey (Louis)
Espiot (Françoise)	Répolat (Jean Antoine)
Engelbeck (Gustave)	Sabaloy (Augustin)
Fabre (Louis)	Senac (François)
Fourcade (Antoine)	Soupence (Charles)
Fenton (François Ludovic)	Savignol (Paul)
Favre Petit Marmet (François)	Servis (Agile)
Guyenvarch (Jean Pierre François)	Schoeller (Milhaue)
Gonaux (Jean Julien)	Simeon (Frederick)
Grecs (Charles)	The Southern Bank
Godefroy (Louis)	Tirvaillot (fils)
Gardey (Joseph)	de Villeneuve (Rodolphe)
Gogniêre (Antoine)	Villeneuve (Auguste)
Gros de Perrodil	Vitte (Françoise)
Hamant (Joseph)	Veuillot (Louis)
	Vissme (Ferdinand)
	Vergue (Cyrille)
	Wank (Mme)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans,
le 18 septembre 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
19sept—

PEAU DU VISAGE
Paris Paris
LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE
pur ou coupé d'eau dissipe
ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, PEAU FARINEUSE
RIDES PRÉCOCES
BOUTONS,
&
conserve le teint clair, pur et uni
CANDÈS, 26, Bd St-Denis

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,
Jusqu'au 31 décembre 1878.

1805..........ETABLIE EN..........1805

Primes de feu	$253,437 39	
Primes maritimes	65,697 74	
Primes de rivière	36,923 63	
Total des primes		$356,058 76
Moins:		
Primes sur risques non expirées	$92,675 43	
Primes remboursées	10,416 15	
Réassurances	20,506 96	123,598 56
Primes nettes		$232,460 20
Intérêt sur placements		36,242 06
		$268,702 26
A déduire:		
Pertes par le feu	$30,546 19	
Pertes maritimes	26,924 70	
Pertes de rivières	6,700 88	
	$64,171 77	
Réfaction (rebate) au lieu de participation	41,464 78	
Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, offrandes de charité et cancellations	56,806 31	162,442 86
Profit net		$106,259 42
A déduire:		
Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de decembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 42	
		106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$53,682 42
Primes en voie de collection	64,082 20
Premium notes	19,462 45
Dû par des agents	1,843 23
Propriétés foncières	143,236 42
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissements	170,877 05
Gold bonds des Etats-Unis, chemins de fer urbains de la Nlle-Orléans, bons de première hypothèque du Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurance et des water works	227,272 07
Total de l'actif	$685,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00
Réserve pour ré-assurances	92,675 43
Dividendes non réclamés	9,520 99
Pertes ajustées non réclamées	2,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 42
Total du passif	$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi ce 15 janvier 1879.
TH. BUISSON,
Troisième Justice de Paix.

BUREAU DU NEW ORLEANS INSURANCE CO.,
Coin Camp et Canal
Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende intérêt semi annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

DIRECTEURS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
CHS. J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17 jan—1y

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Deux magnifiques résidences de famille avec remise et écurie, grand emplacement, jardins, dans un des quartiers les plus gais de l'avenue Canal.
Vente positive avec le consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur,—Bureau No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 29 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan, avec le consentement des parties, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Cette résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie et magnifiquement meublée, avec grand jardin et parterre planté d'arbustes, désignée par le No 429 Canal, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro. La propriété comprend trois lots de terre mesurant 86 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie et magnifiquement meublée, éloignée du trottoir, avec beau jardin devant et sur le côté, entouré d'un beau grillage en fer, corridor, salons doubles à arche, librairie, salle à manger, office, cuisine au premier étage, corridor et huit grandes chambres et chambres à bain au second étage, grandes galeries de devant et sur les côtés. Les devants de cheminées du premier étage sont en marbre et ceux du second étage en fer marbré; gaz partout, 2 grandes caves, et les dépendances sont bien finies, écurie et remise, pigeonnier, chambre à bain, chambre à bois.

2° La belle et confortable résidence en bois à deux étages touchant à la propriété ci-dessus décrite, désignée par le No 431 rue du Canal. Elle comprend 2 lots mesurant 57 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal et les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, modeste, mais solidement construite, avec jardin devant et sur le côté, galerie, corridor, salons doubles à arche, devants de cheminées en marbre, salle à manger, office, cuisine et autres commodités au premier étage, cinq chambres à coucher bien aérées au second étage, gaz, cave et hangar dans la cour. Les jardins sont luxuriants et magnifiques et contribuent beaucoup à l'apparence élégante et confortable de la maison. Comme résidence gaie et agréable ceux qui cherchent des maisons supérieures et qui augmentent constamment de valeur ne devraient pas manquer de les visiter et d'assister à la vente qui est positive et sans réserve.

Conditions—1/3 ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour assurer le paiement. Les améliorations devront être assurées, la police transférée aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur pour assurer qu'il se rendra aux conditions de la vente dans les dix jours qui suivront. Si l'on ne donne un titre parfait le dépôt sera remis. Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er nov—1,2,8,9,15,16,22 jusq vente

La résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 170 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, admirablement située comme résidence centrale ou pour un homme de profession.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau No. 31 rue du Camp.—SAMEDI, 8 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan—

Cette vaste résidence en briques à deux étages avec mansarde, centralement située, désignée par le No 170 de la rue de la Douane, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Dauphine et Bourgogne. Elle contient un grand corridor deux salons salle à manger, cuisine et autres appartements au premier étage; corridor, trois grands appartements, en outre trois chambres sur la galerie au second étage et plusieurs aux mansardes—un balcon en fer au devant, gaz, cour water-works, cour pavée et le droit de passage d'une allée s'ouvrant sur la rue Bourgogne attenant à cette propriété et à celle qui la touche. Le lot mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue de la Douane, sur 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Elle est convenable comme résidence centrale ou pour un homme de profession. Elle est louée à raison de $50 par mois sans bail.

Conditions—Un tiers comptant au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente par devant A. De Armas, aux frais des acquéreurs.
25oct—25,26 nov 1 à la vente.

ASSURANCES

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,
UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805..........ESTABLISHED IN..........1805

Fire premiums	$253,437 39	
Marine premiums	65,697 74	
River premiums	36,923 63	
Total premiums		$356,058 76
Deduct—		
Premiums on risks not terminated	$92,675 43	
Return premiums	10,416 15	
Reinsurances	20,506 98	123,598 56
Net earned premiums		$232,460 20
Interest on investments		36,242 06
		$268,702 26
Deduct—		
Fire losses	$30,546 19	
Marine losses	26,924 70	
River losses	6,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations	56,806 31	162,412 86
Net profit		$106,259 42
Deduct—		
Dividend of June, 1878	$25,000 00	
Dividend of December 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	
		106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank	$53,682 42
Premiums in course of collection	64,082 20
Premium notes	19,462 45
Due by agents	1,843 23
Real estate	143,236 42
First mortgage notes and pledge notes	170,677 05
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks	227,272 07
Total assets	$685,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,675 43
Dividends unclaimed	9,520 99
Loss adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this fifteenth day of January, 1879.
TH. BUISSON,
Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO.,
Corner Camp and Canal Streets,
New Orleans, January 13, 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
CHS. J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17 jan—1y

STEINFELD'S
FRENCH
Cognac Bitters,
FIRST PRIZE
Paris Exhibition 1867.
Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effects of dissipation, [illegible] the human frame [illegible] of healthful [illegible] Blues and [illegible] tempers, [illegible] those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus*, and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex.
Thousands of Testimonials can be seen at the office of
M. JACOBSON, Sole Proprietor,
64 & 66 Water Street, N. Y.

L'Abeille [illegible]

COMPA[illegible]

Lloyd de [illegible]

PIKE'S MA[illegible]

FEU[illegible]

OLIVE[illegible]

FRANC[illegible]

TRADUCTIO[illegible]

TROIS[illegible]

Sa sauvage [illegible]
—Il n'est pas [illegible]
Voilà tout ce qu[illegible]
je ne sais où il [illegible]
—Oh! je devi[illegible]
Olive, comme [illegible]
crainte, je sais [illegible]
me Gunning, [illegible]
a découvrir [illegible]
mourrai. Trou[illegible]
pour que je pu[illegible]
pitié—
Oui, ma pa[illegible]
l'amènera, soye[illegible]
voyons, dites m[illegible]
était la dernière [illegible]
de ses nouvelles [illegible]
—A Bosvigo [illegible]
—Et pourquo[illegible]
ses lettres? Po[illegible]
de ses secours? [illegible]
—Je ne vou[illegible]
longtemps, rép[illegible]
brisée. Pour[illegible]
partager le poid[illegible]
graignais de la [illegible]